

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 octobre 2017

Tous les conseillers municipaux étaient présents à la réunion.

Rénovation de l'Adventura

Suite à la réalisation des plans et des estimations par M. Jézequel, Maître d'œuvre, le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) est favorable à la réalisation des travaux : réhabilitation de l'Adventura en 3 commerces et 3 logements. Il sera déposé le permis de construire et lancé la consultation des entreprises.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire le contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021

Régime du contrat : capitalisation

Taux pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL : 5.20% (franchise de 15 jours par arrêt sur la maladie ordinaire)

Taux pour les Agents affiliés IRCANTEC : 1.10% (franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire)

La commune adhère aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire assurés par le Centre de Gestion du Finistère (0.35 % de la masse salariale).

Enquête publique EARL Quéré

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2017, une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL Quéré en vue de l'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage au lieu dit Rusquec.

La consultation se déroulera pendant 4 semaines du 16 octobre au 12 novembre 2017 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de Plouvorn où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture par écrit ou par voie électronique pref-da2p@finistere.gouv.fr.

Le conseil municipal (17 pour et 2 abstentions) donne un avis favorable au projet.

Fonds de concours de la CCPL

Par délibération du 29 mars 2016, la CCPL a décidé d'instaurer un système de fonds de concours en lieu et place de la dotation de solidarité communautaire, ce fonds de concours a pour objectif d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement.

A l'unanimité, le conseil municipal sollicitera ce fonds de concours d'un montant de 12112.59 € pour financer les travaux de voirie programme 2017.

Cap aventure 2016-2017

Les enfants de Guiclan participent à chaque vacance à des activités dans le cadre du Cap Aventure regroupant les communes de Guiclan et Sizun, le centre de loisirs de Lampaul, le centre d'animation locale de Guimiliau.

Le bilan financier du cap aventure a été réalisé. Dans ce regroupement, le centre de loisirs de Lampaul a réalisé l'ensemble des dépenses, la commune de Guiclan doit verser une participation de 890.80 €.

Les activités Cap aventure seront reconduites sur 2017/2018.

Instauration caution pour l'utilisation du Triskell par les associations

Devant certains abus, il a été proposé de demander aux associations un chèque de caution d'un montant de 500.00 € pour l'utilisation du Triskell. Ce chèque ne sera encaissé que si suite à une manifestation, le ménage n'a pas été réalisé.

A l'unanimité, le conseil est favorable et demandera à chaque association un chèque de caution d'un montant de 500.00 €.

Salle des sports : instauration d'un tarif

Actuellement la salle des sports est souvent utilisée par les associations pour des manifestations à but lucratif (vide grenier, bébé puce, marché de Noël...). La mise à disposition est gratuite.

Une manifestation à la salle des sports nécessite de nombreuses manutentions réalisées par les services techniques (tables/ chaises). A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif de 50.00 € pour l'utilisation de la salle des sports pour toutes les associations. Cette décision s'appliquera dès le 13 octobre 2017.

Achat matériel

Depuis le 1^{er} septembre, le personnel communal utilise des tablettes pour pointer la présence des enfants dans l'ensemble des services liées à l'enfance (cantine, garderie, animation jeunesse et CLSH). Pour faciliter l'organisation, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter 3 tablettes supplémentaires pour un montant de 629.00 € HT.

Aide exceptionnelle : Ouragan St Martin et St Barthélemy

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 1250.00 € pour aider les habitants de St Martin et St Barthélémy durement touchés par le passage de l'ouragan IRMA